



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

~~~~~

Date de convocation : 21 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 24 octobre, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le nouveau lieu de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Noëlle ARMAND, le Maire

Conseillers en exercice présents : COQUET Laurence, DECOCQ Joëlle, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, QUIDU Baptiste, SEGUIN Stéphane, AUDEOUD Jean , ANTOINE David, BONNIFACY Laurent.

Mme COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Excusé : BROSILLE Fabien pouvoir ROUX Frédéric

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

**Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter 3 points à l'ordre du jour**

**L'ensemble du Conseil approuve la demande**

### **1) Compte rendu du conseil du 03 Octobre 2024**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **2) Renouvellement contrat EYSSERIC Annie + intégration heures complémentaires**

Le contrat en CDD de Mme EYSSERIC Annie se termine le 29 octobre. Il s'agit de renouveler celui-ci pour une période d'un an. Après cette période Mme EYSSERIC pourra éventuellement envisager de prendre sa retraite. En fonction il faudra envisager courant de l'année 2025 de prendre une personne de plus pour le secrétariat.

Par ailleurs, Mme EYSSERIC bénéficie d'heures complémentaires pour un montant de 162.37 € qui ont été octroyées depuis un an, suite à une demande d'augmentation et qui avaient été noté ainsi afin de ne pas changer d'échelon et de grade. La Trésorerie nous demande de solutionner ces heures ligne « indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises »

Renouvellement contrat :  
Intégration « heures complémentaires » :

Mme Le Maire propose aux votes : Voté à l'unanimité pour les deux

### **3) Reprise sur provisions douteuses**

En 2024 sur le budget eau le montant des créances douteuses à provisionner est inférieur au montant déjà provisionné en 2023. Il faut donc faire une reprise sur provisions douteuses de 172.57 €.

Voté à l'unanimité

### **4) Ligne d'écriture à rectifier**

Dépassement de 31 € sur chapitre 014 suite à reversement de la TVAЕ donc il faut noter – 590 € au chapitre 011 et + 590 € au chapitre 014

Voté à l'unanimité

### **5) DEVIS POUR PLATEFORME POUBELLE QUARTIER LA GLACIERE**

Suite au projet d'aménagement d'une plateforme béton entouré de gabions sur le terrain de la succession LOUBIER. Nous allons pouvoir signer l'achat de ce Terrain courant novembre.

Par ailleurs cette plateforme peut être financée à 50 % par le département à condition de faire la demande de subvention avant le 31 octobre 2024 pour financement en 2025. Je dois encore contacter la Région pour voir s'ils peuvent Rajouter un pourcentage à ce financement.

2 devis ont été demandés :

- Un chez Missolin Braja d'un montant de 23.994,50 € H.T.
- Un chez Vial qui ne pourra me donner une réponse qu'en début de semaine prochaine.

Vu l'urgence Mme le Maire demande à l'ensemble du Conseil de bien vouloir l'autoriser à accepter le devis le moins élevé pour des travaux à l'identique afin de pouvoir bénéficier de la subvention.

Voté à l'unanimité.

## **6) Achats de Maisons à Ste jalle pour effectuer de la location**

Une opportunité se présente pour acheter 2 maisons mitoyennes afin de pouvoir effectuer de la location et bien sûr récupérer des loyers pour nous faire de la Trésorerie comme nous l'avez demandé M. Quinqueton Trésorier Payeur il y a déjà quelques temps car à l'heure actuelle nous n'avons aucune recette immobilière.

Une visite vient d'être effectuée par l'ensemble des Conseillers.

**Après discussion Mme Le Maire propose au vote pour acheter les deux maisons.**

**Contre : 4**

**Abstention : 2**

**Pour : 5**

## **7) Sécurisation (stationnement interdit) sur RD 64**

Suite à l'accident au mois d'Aout dans les gorges de Villeperdrix, nous avons mis en place un stationnement interdit provisoire sur le RD64 (Rte de Saint Sauveur). Les conseillers ont débattu sur l'utilité de ce Stationnement interdit qui irait du croisement de la rte de Buis à l'école. Mme le Maire a mis ce projet au vote.

**A l'unanimité les conseillers ont été d'accord pour cette mise en stationnement interdit.**

Plusieurs solutions peuvent être envisagées. Dans les semaines à venir plusieurs conseillers vont se pencher sur la solution la plus adaptée

## **8) Sécurisation école (rue entre école et abri bus/cuve/terrain)**

La également, l'entrée des écoliers se fait par la rue qui part de la RD 64 jusqu'au parking de la Mairie. Il faut envisager de sécuriser la montée de la rue côté école car dans cette rue circule des voitures. Des conseillers ont proposé un système de barrières le long de l'école sur une largeur d'1m50 barrières qui débuteraient au niveau de la RD64 par un portillon et se termineraient à l'angle de la parcelle 1447 le reste de la chaussée resterait « piéton » jusqu'au parking de la Mairie. Ce système permettrait aux 2 propriétaires de parcelles de pouvoir se garer chez eux. Mme le Maire demande aux conseillers leur avis.

**A l'unanimité les conseillers sont d'accord pour cette sécurisation**

Des devis vont être demandés.

## **9) Installation éventuelle d'une Ostéopathe (salon de coiffure)**

Nous avons décidé de mettre à la vente le local ex Salon de coiffure mais une demande nous a fait changer d'avis.

Nous allons demander des devis pour la réfection de ce local et plus tard envisager de la louer. Nous avons proposé une autre solution pour la personne « Ostéopathe » car la réfection ne sera pas prête avant au moins 6 mois.

**Mme le Maire demande aux Conseillers s'ils sont d'accord pour la réfection de ce local**

**Pour : 10**

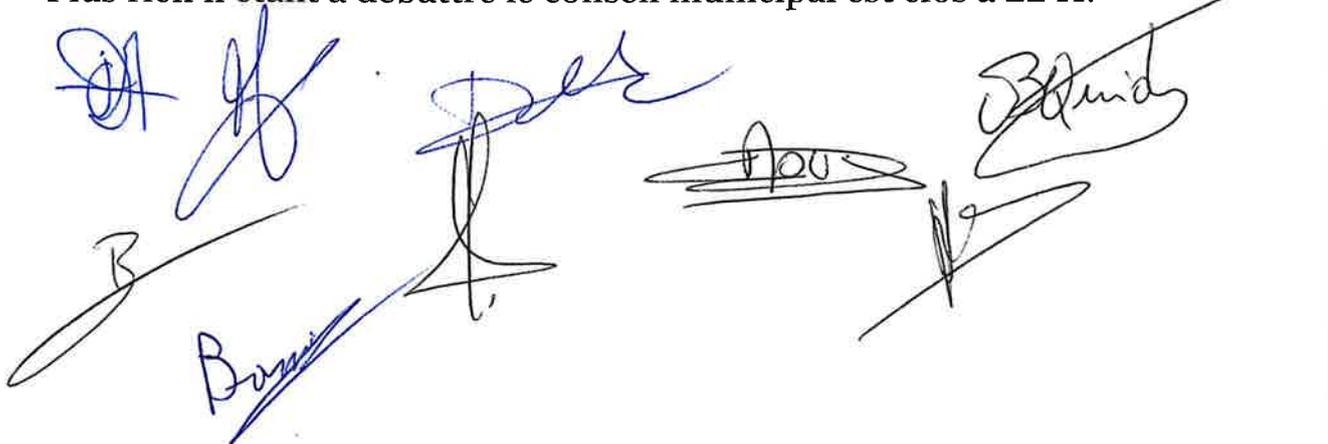
**Abstention : 1**

**10) Résidence le Prieuré.**

Après plusieurs réunions avec DAH concernant le chemin d'accès au Prieuré parcelle A1472 et leur demande pour que la commune leur cède une parcelle de 80 m<sup>2</sup> afin qu'il puisse l'inclure à la vente de la parcelle A1540, un accord pourrait être trouvé. Un échange de parcelle peut être envisager : la commune cède 80m<sup>2</sup> de la parcelle A1472 et en échange DAH nous donne une partie de la parcelle A1542 soit environ 430 m<sup>2</sup> + la parcelle A1527 sur laquelle se situe le transformateur de l'Ecole + un petit local de 12m<sup>2</sup>. La commune fait déplacer un réverbère à ces frais par le SDED et DAH s'occupe du bornage des terrains par un géomètre. Nous aurions juste les frais de l'acte

**Mme le Maire demande l'avis des Conseillers**  
**A l'unanimité le Conseil est d'accord.**

Plus rien n'étant à débattre le conseil municipal est clos à 22 H.

A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in two rows. The top row contains several signatures, including one that clearly reads 'Aous'. The bottom row contains more signatures, including one that reads 'Boussi'. The signatures are written in a cursive, somewhat stylized hand.